



PROJET DE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE
ROMAINVILLE / BOBIGNY

Comité de suivi – 18 janvier 2018
Compte - rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le jeudi 18 janvier à partir de 16h15.

Présents :

Sycotom	Jacques GAUTIER	Président du Sycotom
	Patrice FURE	Directeur de Cabinet
	Martial LORENZO	Directeur Général des Services (DGS)
	Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques (DGST)
	Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEPD)
Commission Nationale du Débat Public (CNDP)	Jacques ROUDIER	Garant de la concertation
Conseil départemental Seine-Saint-Denis	Sébastien WALCZYSZYN	Chargé de mission Transition Ecologique
Ville de Romainville	Corinne VALLS	Maire de Romainville
	Benoît PEDURTHE-LAUGA	Directeur Général des Services (DGS)
Est Ensemble	Marie-Rose HARENGER	7 ^{ème} Vice-présidente / Ville de Noisy-le-Sec
	Christophe MACE	Directeur Général des Services (DGS)
	Elsa BERLIOZ	Cabinet du Président
	Nicolas PERILLAT-BOTONNET	Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets
	Antoine SOULIER-THOMAZEAU	Chargé de projet Plaine de l'Ourcq
Ville de Bobigny	Edouard LEMAIRE	Chef du service Développement durable
	Charlotte DESMARES	Chargée de projets urbains
Ville des Lilas	Christophe PAQUIS	Maire-adjoint à l'Environnement

Ville de Pantin	Charline NICOLAS	Maire-adjoint au Développement durable et Environnement
ARIVEM	François MOUTHON	Président
Environnement 93	Colette SCHEYDER	Représentante
FNE Ile-de-France	Francis REDON	Représentant
Préfecture de Seine-Saint-Denis	Fayçal DOUHANE	Sous-préfet
DRIEE	Isabelle GRIFFE	Adjoint à la Chef de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis
SEQUANO	Florence BRUYERE	Directrice de projets
VEOLIA – Direction	Anne GELLE	Directrice de secteur
VEOLIA – Représentant salarié	Jean-Louis BOUAZIZ	Chargé de mission
VALORAM - Direction	Claude MARGUET	Directeur d'exploitation
VALORAM – Représentant salarié	Assoumany MLACHAHAHE	Représentant des salariés

Document envoyé en amont de la réunion aux membres :

- Présentation projetée en séance

Synthèse des échanges :

- Mot d'accueil, présentation des vœux et présentation de la délibération du Comité syndical du Syctom, par le Président du Syctom Jacques Gautier
- Présentation de l'ordre du jour et du dispositif d'annonce mis en œuvre entre décembre 2017 et janvier 2018 par Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Syctom
- Présentation du dispositif de post-concertation jusqu'au choix de l'opérateur (temps 1) par Pierre Hirtzberger, Directeur général des services techniques du Syctom
- Présentation du dispositif de post-concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique (temps 2) par Martial Lorenzo, Directeur général des services du Syctom

Jacques Gautier réaffirme la volonté du Syctom de mettre en œuvre un projet partagé avec le territoire. C'est pourquoi, le Syctom tiendra compte des suggestions des acteurs territoriaux en ce qui concerne les enjeux d'intégration urbaine de l'installation.

Corinne Valls constate avec satisfaction que les engagements présentés par le Syctom à l'issue de la concertation préalable sont tenus en matière de prise en considération des avis et propositions des acteurs locaux. Le Comité de suivi interviendra donc sur la définition des prescriptions techniques et architecturales de la note de présentation qui sera intégrée au dossier de consultation des entreprises. Un travail sur ces mêmes prescriptions sera également demandé au Groupe citoyens.

Par conséquent, Corinne Valls propose de communiquer aux membres du Groupe citoyens les documents, déjà existants, nécessaires à la bonne compréhension des enjeux liés à l'intégration du projet dans son environnement urbain. Elle souhaite que soient transmis les éléments architecturaux envisagés dans le cadre de la ZAC de l'Horloge ainsi que l'étude sur le chemin de halage réalisée dans les années 2010 par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et approuvée par l'ensemble des maires des communes situées le long du Canal de l'Ourcq. Cette étude définit les lieux d'implantation portuaires et les prescriptions qui leur sont associées. Cette étude a permis de faire prendre acte de la présence du port de Bobigny dans l'aménagement urbain.

Au nom du Syctom, **Jacques Gautier** prend acte de ces remarques.

En complément des propos de Corinne Valls, **Marie-Rose Harenger** note la densité du calendrier prévisionnel de la post-concertation et aspire à la présence d'Est Ensemble lors des rencontres du Groupe citoyens. Aussi, elle souhaite savoir si une modélisation 3D du futur projet pourra être mis à disposition afin de visualiser l'ensemble des possibles architecturaux du projet, en lien avec le développement des ZAC.

***Martial LORENZO** précise que le Syctom a prévu de travailler en étroite collaboration avec l'architecte de la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq, Nicolas Michelin. Cette collaboration permettra d'assurer une synthèse entre le projet de la ZAC et le projet du Syctom tout en fournissant des éléments de visualisation. Il n'est cependant pas prévu de maquette 3D à ce stade de définition du projet. Ce type d'outil sera réalisé une fois l'opérateur retenu et sur la base du projet conçu avec ce dernier.*

Corinne Valls ajoute que l'architecte choisi dans le cadre de la ZAC de l'Horloge est le cabinet *Reichen & Robert*.

***Martial LORENZO** confirme que les cabinets d'architectes seront tenus de restituer pédagogiquement les propositions architecturales émises et que le Syctom souhaite coopérer avec ces acteurs afin de ne pas inscrire la future installation en rupture avec les tendances architecturales des ZAC.*

Francis Redon formule trois interrogations à l'égard du projet.

Tout d'abord, relativement à l'environnement immédiat du futur centre, Francis Redon indique que les associations seront particulièrement attentives aux propositions du Syctom concernant la prévention et la gestion des éventuelles nuisances (exemples : les odeurs et les poussières).

Ensuite, Francis Redon désire des explications concernant la stratégie de stockage mise en œuvre dans le cadre du séchage des OMR et la réalisation de son objectif supposé de réduction de l'enfouissement. De plus, il craint le développement de nuisances lié à la mise en balle des déchets, opérée dans le cadre de ce procédé.

Puis, il souhaite des informations sur les modalités selon lesquelles les performances de l'installation participeront au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Il demande à ce que la concordance entre le fonctionnement de l'installation et les objectifs du PRPGD soit soumis à un contrôle rigoureux. Par ailleurs, il suggère la mise en place d'un système performant permettant de mesurer les émissions de nuisances olfactives. En ce sens, Francis Redon se demande si le fonctionnement de l'installation sera suspendu en cas de non-atteinte des objectifs.

Enfin, Francis Redon juge bienvenu la mise en place d'un dispositif de suivi de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dans le quartier du Bas-Pays à Romainville. A l'occasion du point d'étape sur les premiers résultats, qui s'est tenu à Romainville le lundi 20 novembre 2017, il a constaté la seule présence du milieu associatif. La faible participation des citoyens l'interpelle sur le résultat de l'expérimentation. Il suggère de procéder à une comparaison avec les autres expériences du territoire et à une éventuelle mutualisation de celles-ci visant à atteindre les objectifs escomptés. Selon Francis Redon, l'atteinte de ces objectifs est à aborder pendant le dispositif de post-concertation.

Jacques Gautier signale que le territoire du Syctom est marqué par une forte densité urbaine. Le Syctom et ses élus accordent une grande importance aux budgets alloués à l'intégration urbaine de ses installations.

Jacques Gautier cite trois exemples de réussites d'intégration urbaine. L'installation Isséane à Issy-Les-Moulineaux, entourée de logements et de sièges sociaux de grandes entreprises (TF1 et Microsoft), n'a fait l'objet d'aucune critique de la part de ses riverains, pourtant très exigeants sur cette question. En outre, en novembre 2017, le Syctom a engagé les travaux du premier centre de tri situé à Paris intramuros dans le 17^{ème} arrondissement, aux côtés du Tribunal de Grande Instance (TGI). Or, les services de l'Etat – riverains de l'installation – se sont montrés très exigeants concernant les objectifs à atteindre en termes de limitation des nuisances. Enfin, dans le cadre du projet de reconstruction de l'installation d'Ivry-sur-Seine, à la limite du 13^{ème} arrondissement de Paris, l'ensemble des partenaires – élus et associations – s'est mobilisé pour que le centre soit respectueux de son environnement.

Ces trois exemples témoignent de la volonté du Syctom d'écouter les territoires et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que ses installations soient respectueuses de leur environnement.

Par ailleurs, à la demande du maire d'Issy-les-Moulineaux, un système dit de « sentinelles » avait été mis en place au moment du chantier de l'installation. Les sentinelles sont des riverains chargés d'identifier les éventuelles nuisances liées au déroulement des chantiers ainsi qu'à l'exploitation ensuite de l'usine, et d'en informer les services concernés. Il souligne qu'aujourd'hui, le Syctom n'arrive plus à trouver de sentinelles, ce qui montre que l'installation est parfaitement intégrée et ne provoque pas de nuisances.

Jacques Gautier rappelle que les coûts de construction ne sont pas les mêmes en zone urbaine dense qu'en milieu rural.

Jacques Gautier conclut en rappelant l'exemple du centre d'incinération avec valorisation énergétique de Saint-Ouen. Compte-tenu de la réhabilitation du quartier où se situe l'installation (écoquartier des Docks), le Syctom a entrepris un projet ambitieux de modernisation du site.

Charlotte Desmares revient sur les attentes de la part de la ville de Bobigny en termes d'intégration urbaine, notamment concernant la couverture des berges, qu'elle oppose aux exemples de non-couverture des berges aux abords des installations de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux.

*Contrairement aux installations de Saint-Ouen et d'Isséane, où seuls les mâchefers constituent les produits sortants, **Martial LORENZO** rappelle qu'il a été décidé, pour la reconstruction du site à Romainville, le transfert des OMR vers des sites extérieurs en vue de leur traitement. Ce choix entraîne donc un flux important de produits sortants. Aussi, les techniciens, architectes et urbanistes concernés travailleront à une couverture du chemin de halage exemplaire.*

En réponse aux interrogations de Francis Redon, Martial Lorenzo rappelle que Monsieur Jacques Roudier, garant nommé par la CNDP, accompagne le Sycdom jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Le garant contrôlera la bonne information du public aux différentes étapes de la procédure (permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter).

Concernant les nuisances olfactives, Martial Lorenzo explique que l'installation de Saint-Ouen était initialement située en zone industrielle. C'est pourquoi, elle avait été conçue de manière à éviter l'émission d'odeurs au sein-même de l'installation. Puis, la ville de Saint-Ouen a décidé la construction de 4 000 logements à proximité du site. Le Sycdom a donc mis en place un dispositif performant de suivi des odeurs et de leur modélisation. Il est également accompagné par l'organisme Airparif, chargé de la surveillance de la qualité de l'air en région Ile-de-France. Martial Lorenzo rappelle que les odeurs peuvent être déterminées par des notes précises. Grâce à ce système, il est possible de déterminer leur provenance et la façon de les traiter.

Aussi, Martial Lorenzo indique les objectifs inscrits dans les marchés prévus par le Sycdom se devront d'être respectées par le(s) entreprise(s) retenue(s).

Enfin, en ce qui concerne l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dans le quartier du Bas-Pays à Romainville, il précise que l'expérience a débuté récemment et que les premiers résultats sont encourageants, aussi bien qualitativement que quantitativement. En comparaison, Martial Lorenzo tient à signaler que les deuxièmes et douzièmes arrondissements de Paris – ayant débuté des expérimentations similaires – ont rencontré des difficultés lors de leur mise en place. Dans le quartier du Bas-Pays, le Sycdom a prévu une expérimentation d'une durée de trois ans, temps nécessaire pour mesurer, améliorer et corriger le dispositif. Enfin, Martial Lorenzo reconnaît que des exigences de résultats sont indispensables pour que les installations du Sycdom ne souffrent pas d'une sous-capacité chronique conduisant à l'enfouissement.

Pour conclure, Martial Lorenzo indique que les services de l'Etat contrôleront la conformité du projet du Sycdom avec la loi sur la transition énergétique et le futur plan régional de gestion des déchets.

Charline Nicolas reconnaît l'exigence de conformité juridique des marchés ainsi que le besoin de cohérence des objectifs de politiques publiques. Elle ajoute également le souci de cohérence entre les prescriptions architecturales du projet et son ambition écologique. Charline Nicolas demande au Sycdom si le recours à des matériaux biosourcés a été envisagé dans le cadre de la construction de la future installation.

A propos du Groupe citoyens, Charline Nicolas salue la méthode du Sycdom de recensement des associations œuvrant sur le territoire auprès des mairies concernées et souhaite savoir selon quel processus seront choisis les citoyens membres du Groupe citoyens.

Enfin, Charline Nicolas souhaite que les membres du Comité de suivi soient destinataires des informations relatives à l'organisation de l'exposition itinérante.

***Martial Lorenzo** explique que le Sycdom inclura dans les marchés des exigences quant au choix des matériaux, dont les matériaux recyclés et biosourcés. Le Sycdom développe depuis plusieurs années une ambition architecturale soucieuse de l'environnement et prévoit donc d'inclure dans les marchés l'utilisation de bois ou de béton composés de matériaux recyclés.*

Martial Lorenzo passe la parole à Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama, assistance à maîtrise d'ouvrage concertation du Syctom

Renaud Dupuy explique la méthodologie de composition du Groupe citoyens. Sur la base d'un fichier téléphonique comprenant les coordonnées des habitants de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec, des consultants de Neorama procèdent à l'appel de plusieurs centaines d'habitants. Puis, sur la base d'un questionnaire, ils constituent un échantillon représentatif du territoire en fonction des retours des habitants et sur la base de leur volontariat. Il est vérifié que les citoyens volontaires ne soient pas élus sur le territoire et n'aient pas de mandat ou d'engagement de nature à influencer leur participation à cette démarche. Ce groupe sera composé de 40 à 50 personnes, ce nombre comprend la marge liée aux abandons susceptibles de survenir au cours du dispositif. Par ailleurs, les citoyens seront défrayés pour leur engagement et les éventuelles dépenses associées (garde d'enfants, déplacements, etc.). Le montant est fixé à 60€ par réunion et réglé uniquement si les personnes participent aux trois rencontres du groupe citoyen.

Edouard Lemaire demande s'il est possible que l'exposition itinérante réalise une étape à l'occasion du cross de Bobigny qui se déroule du 9 au 13 avril 2018.

Catherine BOUX répond positivement à cette demande.

Martial Lorenzo encourage Est Ensemble à informer ses services et partenaires locaux de l'organisation de l'exposition itinérante. Il indique que le Syctom peut, dans la mesure du possible, intervenir à tous types d'événement local.

Considérant que l'estimation du tonnage de la future installation se base en partie sur l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dans le quartier du Bas-Pays à Romainville, **Colette Scheyder** demande s'il est possible de mettre à disposition sur le site internet du projet les informations afférant à cette expérimentation. Elle suggère également la création d'une page, qui serait régulièrement mise à jour, comprenant les informations sur les autres expérimentations en œuvre sur le territoire du Syctom, afin de rendre compte de leur mise en place effectives, leurs évolutions, les éventuelles difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration.

Martial LORENZO informe que la liste des expérimentations engagées sur le territoire est disponible sur le site internet du Syctom. Une expérimentation est dite « engagée » lorsque, suite à la demande d'une commune ou d'un EPT, une phase de diagnostic, au minimum, a été réalisée sur un territoire donné (études de gisement et de captation). Ensuite, le Syctom passe un appel d'offres pour retenir le prestataire qui en assurera la collecte. Dans le cadre de l'expérimentation en place dans le quartier du Bas-Pays, le prestataire assurant la collecte est l'entreprise Moulinot Compost & Biogaz. Le Syctom publiera sur le site internet du projet le suivi de ces expérimentations.

En outre, le Syctom accompagne la ville de Paris dans la réalisation de telles expérimentations. Comme l'a fait remarquer Mao Peninou, Adjoint à la propreté et l'assainissement à la mairie de Paris, les résultats parisiens ont eu tendance avec le temps à stagner, voire chuter. En effet, il a été constaté des réticences de la part de copropriétés et de bailleurs sociaux. Certains ayant refusé la réception, ou même le maintien dans leurs espaces, de bacs dédiés aux déchets alimentaires. Martial Lorenzo considère qu'il est nécessaire d'appuyer la communication. C'est pourquoi, les éco-animateurs du Syctom se rendent dans les immeubles où les résultats sont peu encourageants afin de renforcer la sensibilisation.

Martial Lorenzo conclut en disant que le Syctom poursuit le développement d'expérimentations sur son territoire et insiste sur le temps long de l'atteinte des objectifs escomptés.

Corinne Valls encourage de repenser la répartition des jours de ramassage des poubelles, encourageant la hausse de la fréquence de ramassage de la poubelle de tri et réduisant celle des OMR. Corinne Valls rappelle que l'expérimentation en œuvre à Romainville a débuté récemment et que l'évolution des pratiques ne peut être considérée au travers du prisme du temps court.

Marie-Rose Harenger souligne que certaines villes ne se sentent pas encore prêtes à augmenter la fréquence du ramassage des poubelles de tri en contrepartie de la réduction de celle des OMR mais qu'un travail de pédagogie est effectué par Est Ensemble en ce sens.

Corinne Valls se demande si l'imposition d'une hausse de la fréquence des jours de ramassage de la poubelle de tri ne constituerait pas une solution pour encourager les gestes de tri. Elle insiste également sur les aspects pédagogiques nécessaires à la réduction de la poubelle d'OMR.

Marie-Rose Harenger précise qu'il s'agit d'un important travail de proximité auprès des élus et acteurs locaux. Au travers notamment d'inaugurations de bacs composteurs sur le territoire, les services d'Est Ensemble engagent un travail de pédagogie.

Jacques Gautier résume les propos précédemment énoncés en quelques mots : « prise de conscience et volonté d'agir ».

Olivier Soulier-Thomazeau complète ce qui a été présenté par Corinne Valls en début de séance concernant l'étude produite par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis relatifs à la linéarité et au paysage du Canal l'Ourcq. En effet, dans les années 2010, des études ont été menées par le Conseil départemental dans le cadre de l'alliance « L'Ourcq en mouvement ».

Il présente les autres documents relatifs à l'aménagement du Canal produits par les différents acteurs du territoire. Est Ensemble est porteuse d'une charte du paysage du Canal de l'Ourcq, charte ayant fait l'objet d'un bilan avec l'APUR en 2017. La ville de Paris, propriétaire des canaux, des berges et du domaine public fluvial, porte également sa propre charte d'aménagement des berges. Egalement, les architectes et urbanistes des ZAC portent leur propre conception de l'espace public concerné. Par conséquent, dans le cadre la participation aux prescriptions techniques et architecturales avec le Groupe citoyens, il propose de prévoir des temps dédiés avec l'ensemble des techniciens concernés (du Service des canaux notamment) afin qu'ils exposent leurs travaux.

Aussi, il rappelle que l'EPT Est Ensemble porte la logique de réemploi des matériaux de construction. Depuis dix ans, plusieurs chantiers de l'aménageur Sequano ont été à l'œuvre le long du Canal. Selon lui, les matériaux liés aux déconstructions de ces chantiers pourraient être destinés au réemploi dans le cadre du projet, à l'instar des matériaux du site actuel.

Avant de conclure, **Corinne Valls** souhaite formuler un mot à propos de la ressourcerie temporaire, soulignant que cet élément du projet représente un grand intérêt en termes de dynamique sur le territoire, elle se réjouit que les discussions soient engagées promptement.

Jacques Gautier souligne la dimension sociale de retour à l'emploi propre aux ressourceries. Par ailleurs, il précise que l'EPT où il siège (Paris Ouest La Défense) a obtenu une subvention de la part du Syctom pour leur développement sur le territoire.

Jacques Gautier donne la parole à Fayçal Douhane, Sous-préfet de Seine-Saint-Denis, avant de clôturer la réunion.

Fayçal Douhane apprécie la transparence et la fluidité des échanges entre élus et acteurs locaux.

Jacques Gautier conclut en insistant sur la volonté de transparence du Syctom. Il remercie les membres du Comité de suivi pour leur participation. Le Syctom communiquera prochainement la date exacte de la tenue du prochain Comité de suivi qui se tiendra la semaine du 26 mars 2018.